
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Jeudi 28 juin 2012
A 14h 30 à LA ROCHE BERNARD

**13 – Eau potable : Interconnexion AEP FÉREL – RENNES - 1^{ère} tranche :
Acquisition d'une parcelle à Allaire**

La 1^{ère} tranche de la liaison AEP Férel-Rennes a été mise en service en février 2010. Longue de 21 km, elle va de l'usine au lieu dit « la Potence » à Allaire. En extrémité de cette 1^{ère} tranche est installée une chambre de comptage et de régulation, sur une parcelle privée appartenant à M. CAMZILLON et M. POTIER.

Il avait convenu que l'Institution d'Aménagement de la Vaine (IAV) achète l'emprise nécessaire à l'implantation des ouvrages, soit 30m². Etant donné les délais de réalisation très serrés de cette 1^{ère} tranche, les propriétaires avaient accepté que les travaux soient réalisés avant la vente effective de la parcelle, moyennant le règlement lors de la vente d'une indemnité pour prise de possession anticipée.

La vente n'a à ce jour toujours pas été réalisée, et le terrain sur lequel sont implantés les ouvrages n'est donc toujours pas propriété de l'IAV.

Le projet d'acte de vente (qui date de 2011) est annexé au présent rapport. Le coût total d'acquisition est de 300 euros (indemnité pour prise de possession anticipée comprise).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide de cette acquisition.**
- **Autorise le Président à signer l'acte notarié.**

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président


Jean-François GUERIN